

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 mars 2022 à 19h00

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire.

Présents : Mme Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN et Nicolas GUILLEMETTE.

Excusés : Mme Hélène CAUVIN, MM Alexandre GRIMOIN et Vincent GUERBOIS. Mme Sylvie CORPET donne procuration à M. Roland BRUET.

Absents : Mme Sylvie MONIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COULOMBEL.

Vote du Compte Administratif 2021

À l'**unanimité**, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable de la collectivité.

Après avoir pris connaissance du **Compte Administratif** de l'exercice **2021** dressé par M. Gérard DEFRANCE, Maire, et sous la présidence de M. Roland BRUET, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'**unanimité** ce compte se résumant ainsi :

Section d'investissement

Recettes	24 888.48 €
Dépenses	22 190.59 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	2 697.89 €
Excédent 2020	82 603.84 €

Résultat Investissement 2021 85 301.73 €

Section de fonctionnement

Recettes	316 136.16 €
Dépenses	232 282.57 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	83 853.59 €
Excédent 2020	257 195.14 €

Résultat Fonctionnement 2021 341 048.73 €

Résultat Inv. + Fonct. : **426 350.46 €**

Affectation de Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **341 048.73 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	83 853.59 €
Résultat antérieur reporté	257 195.14 €

Résultat à affecter (hors restes à réaliser) **341 048.73 €**

Résultat d'investissement

Solde d'exécution	85 301.73 €
Restes à réaliser	60 624.00 €

AFFECTATION :

Report en investissement R 001
Report en fonctionnement R 002

85 301.73 €
341 048.73 €

Taxes communales 2022

Depuis 2021, le taux départemental de la Taxe d'habitation est ajouté au taux communal de la Taxe Foncière sans que cela n'ait d'incidence sur le montant qui sera restitué aux communes. Le taux de la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté en commune.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **DECIDENT** de ne pas modifier les taux appliqués en 2021, soit :

Taxe foncière (bâti) : 33.54%

Taxe foncière (non bâti) : 30.88 %

Contribution Foncière Entreprises : 12.81 %

Une étude sera menée dès le début d'année prochaine pour éventuellement baisser les taux en 2023.

Subventions 2022

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'allouer une subvention aux associations ci-après :

Association Aide et Soins à Domicile pers. Agées	76.00 €
Association la Ligue contre le cancer	35.00 €
Association des Paralysés de France	35.00 €
Association « Perce neige »	35.00 €
Association des Sclérosés en plaques	35.00 €
Association « Jardins de Crèvecoeur »	50.00 €
Association ARC Grandvilliers	35.00 €

- **d'attribuer** la somme de **2 500.00 €** au Centre Communal d'Action Sociale.
- **d'inscrire** ces sommes au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Indemnités de gardiennage 2022

Considérant que le gardiennage de l'Eglise de Blicourt est effectué par une personne extérieure à la Commune, Vu le montant plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église en 2021, soit 120.97€,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal, **DECIDE de verser** 130€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2022, **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la décision et de mandater la somme correspondante, **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022

Vote du Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif de l'exercice 2022, présenté par M. DEFRANCE Gérard, Maire, se résume ainsi :

Section d'investissement

Recettes et Dépenses 161 000.00 €

Section de fonctionnement

Recettes et Dépenses 515 000.00 €

TOTAL DU BUDGET 676 000.00 €

A l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2022.

Location de la salle par « l'Alliance de Blicourt »

Vu la demande de Madame DUFOUR, Présidente de l'Association « Alliance de Blicourt »,

Considérant la dissolution du Comité des Fêtes de Blicourt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre la salle multifonctions à la disposition de ladite association pour l'année 2022 une fois gratuitement et, pour les deux fois suivantes gratuitement mais avec règlement de la consommation électrique. Cette mise à disposition sera réétudiée dans le cas où le Comité des Fêtes serait amené à reprendre son activité.

Planning de la tenue du bureau de vote

PRESIDENTIELLES	10 AVRIL 2022 (1er Tour)	24 AVRIL 2022 (2^{ème} Tour)
8 H 00 – 10 H 30	Roland BRUET – Nicolas GUILLEMETTE	Roland BRUET – Nicolas GUILLEMETTE
10 H 30 – 13 H 00	Sylvie CORPET – Vincent GUERBOIS	Sylvie CORPET – Antoine DE SAINT GERMAIN
13 H 00 – 15 H 30	Sylvie MONIER – COULOMBEL Lucie	Brigitte SICARD – Alexandre GRIMOIN
15 H 30 – 19 h 00	Gérard DEFRANCE – Gilles COULOMBEL	Gérard DEFRANCE – Gilles COULOMBEL

LEGISLATIVES	12 juin 2022 (1er Tour)	19 juin 2022 (2^{ème} Tour)
8 H 00 – 10 H 30	Roland BRUET – Nicolas GUILLEMETTE	Roland BRUET – Nicolas GUILLEMETTE
10 H 30 – 13 H 00	Sylvie CORPET – Alexandre GRIMOIN	Vincent GUERBOIS – Antoine DE SAINT GERMAIN
13 H 00 – 15 H 30	Antoine DE SAINT GERMAIN – Brigitte SICARD	Brigitte SICARD – Sylvie MONIER
15 H 30 – 18 h 00	Gérard DEFRANCE – Gilles COULOMBEL	Gérard DEFRANCE – Gilles COULOMBEL

Plan arbres CCPV

La CCPV renouvelle son plan arbres pour 2022. La commune ne disposant pas d'espace disponible à la plantation décide de ne pas se rattacher à ce groupement de commandes.

Questions diverses

- 1) La CCPV (Communauté de Communes) sera consultée pour les travaux de gravillonnage à prévoir ; il est envisagé d'étudier la priorité entre le :
 - Chemin d'Amiens (du cimetière vers Rotangy)
 - Chemin de Régnonval à Lihus
 - Chemin des Potiers (en direction de Pisseleu)
- 2) Le Comité des Fêtes étant dissous, l'organisation des festivités du 14 juillet et de l'arbre de Noël notamment est à prévoir.
- 3) Le Conseil est interrogé sur l'offre de vente d'une parcelle boisée de 2 460m² sur le secteur dit du « Plantognon ». Il est décidé de ne pas s'en porter acquéreur.
- 4) Une messe a eu lieu le 12 mars dernier mais la commune n'en a pas été informée. A noter qu'une autre célébration devrait avoir lieu courant de l'automne, contact sera pris avec la paroisse pour en connaître la date exacte.
- 5) Les peintures de l'Eglise mériteraient d'être refaites. Des devis seront demandés pour avoir une estimation du coût des travaux.

La séance est levée à 21h05.
Le Maire, DEFRANCE Gérard